

Bulletin d'information

# Prévenir aussi



Pour éviter les chutes  
de même niveau,  
une bonne tenue  
des lieux est requise !

**Contrainte thermique**  
Travailler au froid

**Enquête d'accident**  
Un travailleur décède à la suite  
d'une chute de même niveau

# Pour éviter les chutes de même niveau, une bonne tenue des lieux est requise !

Près de 900 travailleurs de la construction sont blessés chaque année à la suite d'une chute. De ce nombre, 36 % représentent des chutes de même niveau (source CNESST). Pour un accident d'apparence banale, ce pourcentage élevé peut surprendre. Analysons les risques et les mesures préventives à appliquer afin de les éliminer.

Bien qu'elles soient considérables, les chutes de hauteur ne sont pas les seules à provoquer des blessures. Les glissades, les faux pas, les pertes d'équilibre entraînant une chute de même niveau sont fréquents sur les chantiers et peuvent occasionner des lésions graves et irréversibles.

« À côtoyer le danger on finit par l'ignorer ou ne plus en être conscient. »

## Les risques

Par définition, une chute de même niveau est un accident au cours duquel la victime a été déséquilibrée et est tombée à l'occasion d'une glissade ou d'un trébuchement.

Les principales causes de **glissade** sont :

- une surface glissante (ex. : eau, huile, graisse)
- une mauvaise condition climatique (neige, glace, pluie)
- un déversement de substances humides ou sèches.

Les principales causes de **trébuchement** sont :

- un sol inégal, abrupt ou incliné (plancher, seuil, etc.)
- une vue obstruée par de la fumée, de la vapeur ou des poussières
- un éclairage déficient
- un encombrement de matériaux mal entreposés ou empilés
- un tapis ou autre couvre-plancher décollé ou mal ancré
- des câbles, des rallonges électriques ou des boyaux qui encombrent le sol
- des débris dans les passages, les couloirs ou les escaliers.

En cas de perte d'équilibre, la victime peut tomber sur un objet dangereux ou chercher à se rattraper au support le plus proche. Les conséquences dépendront donc de la dangerosité de son environnement. Une chute de même niveau peut aussi entraîner la mort si, par exemple, il y a eu un traumatisme crânien lorsque la tête a heurté le sol.

Les lésions les plus fréquentes sont des foulures, des entorses, des contusions, des fractures et des plaies cutanées.

## Les mesures préventives

Mais comment prévenir les chutes de même niveau ? D'abord, en ayant une bonne tenue des lieux.

Un chantier de construction propre et en ordre est un chantier qui présente moins de risques d'accident.

Pour ce faire, le **Code de sécurité pour les travaux de construction** précise à l'article 2.4.4, que sur un chantier de construction, le contrôle de la circulation, l'utilisation des voies publiques, l'installation électrique temporaire, la tenue des lieux, la sécurité du public, l'accès au chantier, les rampes et les garde-corps permanents, le chauffage temporaire et les autres mesures générales de sécurité sont sous la responsabilité du maître d'œuvre.



Source Millénium Construction



Source ASP Construction

De son côté, le travailleur doit protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique par l'application de méthodes de travail sécuritaires, mais également, il doit maintenir un environnement de travail sécuritaire pour ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité des lieux de travail (LSST, art. 49).

Voici quelques éléments à vérifier afin de conserver un lieu de travail sécuritaire et ainsi, prévenir les accidents :

- Suspendre les rallonges électriques pour assurer un libre passage ou les protéger, si elles passent sur les planchers, de façon à éviter qu'elles soient endommagées ou causent des chutes.



Source ASP Construction

- S'assurer que les boyaux et les câbles de soudage, etc., ne gênent pas les zones de circulation (couloirs, escaliers, passages). Lorsque non utilisés, ils doivent être ramassés et rangés.

- Maintenir un éclairage adéquat, c'est-à-dire suffisant et qui réduit au minimum l'éblouissement ou les contrastes.



Source ASP Construction

- Entreposer les matériaux ou l'équipement de façon à en assurer leur stabilité et leur facilité d'accès.
- Ramasser les rebuts au fur et à mesure de l'avancement des travaux et les disposer adéquatement.



Source Millénum Construction

- Empiler les matériaux récupérés avec soin. Limiter la hauteur des piles pour assurer leur stabilité.
- Maintenir les zones de circulation et les sorties de secours propres et dégagées de toute obstruction.
- Nettoyez immédiatement toute accumulation d'eau, d'huile ou d'autres liquides susceptibles de provoquer des glissades occasionnant des blessures.
- Vérifier que les ouvertures pratiquées dans les structures soient recouvertes ou protégées adéquatement (ex. : les puisards, les puits, les ouvertures au niveau du sol, etc.).

Voir un exemple de formulaire d'inspection pour prévenir les chutes de même niveau sur le site Web de l'ASP Construction, à la section *Publications*, sous *Formulaires de gestion*.

Source Millénum Construction

## L'inspection des lieux

Comment faire pour s'assurer d'une bonne tenue des lieux et ainsi, éviter la survenue d'un accident (chute ou autre) ? Par l'inspection des lieux de travail.

Celle-ci est une composante essentielle du programme de prévention, précise Louise Lessard, conseillère en prévention à l'ASP Construction. L'inspection consiste à vérifier, surveiller et maintenir des conditions de travail sécuritaires afin de répondre au principe de base de la **Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)**, soit d'éliminer à la source les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs (LSST, art. 2).

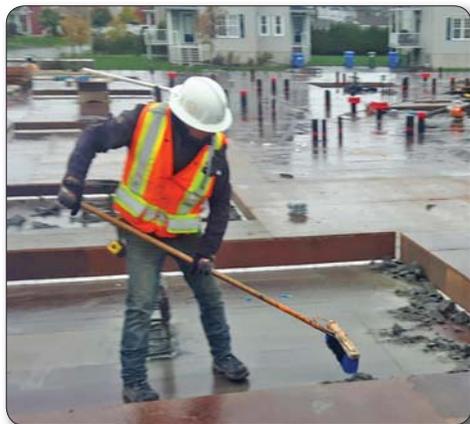
L'inspection consiste à examiner attentivement et régulièrement les lieux pour détecter les risques d'accident et ainsi, y apporter les correctifs nécessaires avant même que ne survienne un accident. Elle permet donc de trouver des solutions pour chacune des anomalies ou déficiences observées afin de rendre le lieu de travail plus sécuritaire.

Les avantages directs sont :

- la correction de conditions dangereuses
- l'amélioration de l'état des lieux
- la conformité des lieux et des équipements aux normes prescrites par la réglementation.

Les avantages indirects sont :

- la réduction de pratiques dangereuses
- un effet d'entraînement des employés à la sécurité
- l'amélioration des conditions de travail sur le chantier, et
- une diminution des coûts d'accident du travail.



« Maintenir l'ordre sur le chantier. Éliminer tous les obstacles inutiles. De petits gestes et autant de bonnes habitudes qui feront toute la différence. »

L'inspection peut être répartie de la façon suivante :

- **L'inspection des équipements :** vérifier l'état (l'usure, l'installation, le bon état des pièces), vérifier les dispositifs de sécurité et de commandes, les gardes de protection, les composantes électriques et mécaniques.
- **L'inspection des lieux :** s'assurer de l'accessibilité et de la propreté des voies de circulation, des sorties de secours, des lieux d'entreposage et des installations sanitaires.
- **L'inspection générale :** vérifier, entre autres, l'éclairage, la température, les produits utilisés, le niveau de bruit, etc.

L'inspection des lieux consiste à relever toute situation dangereuse susceptible de causer un accident ou une lésion, et la rapporter au responsable du chantier afin qu'il puisse apporter les correctifs adéquats dans les meilleurs délais possible, rappelle Marie-Josée Aubert, conseillère en prévention à l'ASP Construction.

## Conclusion

L'application des mesures préventives et la collaboration des intervenants (travailleurs, employeurs, sous-traitants), voici réunis tous les éléments pour la réussite de l'inspection et le maintien d'une bonne tenue des lieux qui assureront un milieu de travail sécuritaire pour les travailleurs.

Nous remercions M. Richard Lapierre de Millénum Construction, pour sa disponibilité et les photos prises sur le chantier L'Aventura, à Québec.

# Contrainte thermique : travailler au froid

Les travailleurs de la construction effectuent principalement leurs tâches à l'extérieur ou dans des endroits ouverts. À cette période de l'année, le vent, la pluie, la neige et le froid peuvent transformer rapidement les conditions ambiantes en contraintes thermiques. Chacun de ces éléments peut causer de sérieux dommages à la santé, à court et à long terme, et nuire à la sécurité des travailleurs.

Les monteurs de lignes, les monteurs-assembleurs, les couvreurs, les briqueteurs-maçons, ne sont là que quelques-uns des métiers de la construction qui doivent composer quotidiennement avec des variations de température extérieure.

Le corps supporte mal les grands froids et travailler dans de telles conditions peut être dangereux pour la santé, voire mortel dans certaines circonstances.

## Des risques

Dans une situation de contrainte thermique reliée au froid, les principales pathologies sont l'engelure et l'hypothermie.

L'**engelure** est une lésion, généralement sans séquelle, causée par une exposition répétée et prolongée au froid ou par le contact avec des objets extrêmement froids. Elle touche principalement le nez, les oreilles, les joues, les doigts et les pieds. On peut observer sur la peau affectée une inflammation, une rougeur violacée, une sensation de picotement et de la douleur.

Dans les cas sévères, les vaisseaux sanguins peuvent être endommagés gravement ou de façon permanente, et la circulation sanguine peut être interrompue dans la région atteinte. La personne n'éprouve aucune douleur ou ressentira une sensation de brûlure.

La gravité des lésions cutanées peut être plus ou moins importante, elle s'intensifie selon la durée de l'exposition à de basses températures (inférieures à 5 °C), rappelle Caroline Lavoie, conseillère en prévention à l'ASP Construction.

Une exposition prolongée au froid est aussi susceptible de déclencher le syndrome de Raynaud (doigts blancs). Habituellement associé aux travailleurs qui utilisent régulièrement des outils vibrants (syndrome des vibrations mains-bras), ce phénomène est également observé chez les travailleurs qui sont exposés à des températures très basses.

Une **hypothermie** se caractérise dans un premier temps, par une chute de la température interne, l'apparition de tremblements, une sensation de froid et de douleur. Si l'exposition se prolonge, la sensation de froid et de douleur commence à s'atténuer et est remplacée par un engourdissement généralisé.

Des symptômes additionnels tels qu'une faiblesse musculaire, un comportement inhabituel ou bizarre et un empâtement de la parole signifient que la situation devient plus grave.

L'hypothermie peut progresser rapidement vers le coma et la mort. Il s'agit d'une urgence médicale, il faut alors contacter les secours pour venir en aide rapidement au travailleur.

D'autres risques également associés au froid peuvent entraîner des accidents du travail et des lésions professionnelles :

- Un sol glissant peut entraîner une chute.
- Une augmentation de la dépense énergétique peut causer une fatigue accrue.
- Une baisse de la force musculaire et des raideurs articulaires peuvent entraîner des troubles musculosquelettiques.
- Une diminution de la dextérité manuelle peut occasionner des problèmes de manutention ou des imprécisions dans l'exécution des gestes.

## Des mesures préventives

La meilleure manière de maîtriser un danger est de l'éliminer. Toutefois, cette solution est difficilement envisageable lorsqu'il est question de conditions climatiques.

Par conséquent, afin de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs, des mesures préventives doivent être mises en place (voir page 5).

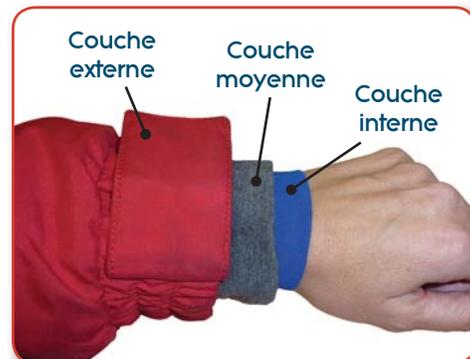
« La prévention la plus efficace consiste à limiter la période de travail au froid. »

Pour se protéger efficacement du froid, les vêtements doivent être adaptés au travail afin de ne pas gêner les mouvements inhérents aux tâches à exécuter.

## Protection du corps

En multipliant les couches de vêtement, il devient possible d'ajuster l'isolement thermique en fonction de la chaleur produite par le corps, puisque l'air qui se trouve entre ces couches assure une meilleure protection que le vêtement lui-même. La protection vestimentaire la plus efficace est composée de trois couches : couche interne, couche moyenne et couche externe.

La couche interne (sous-vêtements) doit être isolante, tenir l'humidité loin de la peau pour la maintenir sèche. Le polyester et surtout le polypropylène sont particulièrement bien adaptés parce qu'ils ont la propriété d'éloigner la transpiration de la peau tout en empêchant la seconde couche de vêtement d'entrer en contact avec celle-ci.



Voir la référence à la vidéo « L'habillement pour le travail par grand froid » en page 8.

Pour la couche moyenne, il faut éviter le coton qui a tendance à s'humidifier et se mouiller rapidement perdant alors ses propriétés isolantes et causant, par le fait même, de l'inconfort. Il faut privilégier le port de vêtements de laine et de fibre synthétique qui retiennent mieux la chaleur, et ce, même mouillés.

Quant à la couche externe, il vaut mieux porter un vêtement spécialisé isotherme (anorak, parka, pantalon).

### Protection des pieds

Privilégier des chaussures en cuir, avec une semelle antidérapante, pourvues d'une bonne isolation thermique en feutre qui permet à la transpiration de s'échapper et à la botte de respirer.

On peut porter une paire de chaussettes épaisse ou deux paires, l'une plus mince et l'autre plus épaisse et plus grande, c'est une question de goût. Quant aux chaussettes en polypropylène, elles sont recommandables également puisqu'elles aident à maintenir les pieds secs et chauds en diminuant la transpiration.

### Protection de la tête et des yeux

Porter un casque de sécurité avec une doublure isolante ainsi qu'une cagoule en laine ou polypropylène permet d'empêcher la perte de chaleur. Bien couvrir sa tête est primordial puisque plus de 40 % de la chaleur corporelle fuit par celle-ci.

De plus, à cause des reflets sur la neige et la glace, il faut se protéger les yeux. Il faut choisir des lunettes protectrices appropriées aux tâches à exécuter, qui protègent contre les rayons UV, l'éblouissement et les vents.

### Protection des mains

Porter des gants appropriés afin de ne pas devoir les retirer pour travailler à mains nues, particulièrement lors de la manipulation de matériaux, surtout si leur température est sous le point de congélation.

## Pour conclure

En hiver, le froid peut devenir l'un de nos pires ennemis. Il est donc essentiel de bien planifier le travail à l'extérieur et de mettre en application des mesures préventives afin d'atténuer les effets néfastes du froid.

## Mesures préventives

Ces mesures préventives offrent la possibilité au travailleur d'œuvrer le plus efficacement possible, afin de produire un travail de qualité malgré les assauts du froid et un environnement hostile.

### Employeur

- Établir un plan d'action préventif pour les journées froides.
- Informer les travailleurs et les superviseurs sur les risques, les symptômes et les moyens de prévention.
- Reporter les tâches non essentielles aux heures les plus chaudes ou à une autre journée.
- Effectuer une rotation des tâches et favoriser le travail d'équipe.
- Prévoir un local ou un abri chauffé près des lieux de travail, équipé d'un moyen de séchage, pour permettre aux travailleurs de changer leurs vêtements mouillés.
- Lorsque possible, installer un chauffage d'appoint.
- Déterminer une période de récupération selon la sévérité de l'exposition au froid et la charge de travail pour permettre aux travailleurs de se reposer et de se réchauffer.
- Pour les pauses ou les périodes de récupération, prévoir un endroit chaud avec des boissons chaudes ou soupes (limiter la consommation de café).
- Prévoir, lorsque c'est possible, l'utilisation d'outils possédant un manche faiblement conducteur de froid (en bois ou en composite) ou permettant leur utilisation avec des gants ou des mitaines.
- Recouvrir les barres métalliques d'un matériau isolant afin d'éviter le contact avec des surfaces froides.
- Être en mesure de prodiguer les premiers secours rapidement (système de communication, secouristes formés, entente avec un service d'urgence hospitalier, etc.).

### Travailleur

- Privilégier la consommation de boissons chaudes et sucrées, de même que de soupes. Il faut éviter de consommer du café parce qu'il est diurétique et qu'il contribue à la déshydratation. Également, s'abstenir de boire de l'alcool parce qu'il dilate les vaisseaux sanguins et diminue la capacité de l'organisme à maintenir sa température. Concernant les repas et les collations, il faut privilégier les féculents tels que riz, pâtes, pommes de terre, qui aident le corps à produire de la chaleur.
- Redoubler de prudence si vous avez des problèmes de santé ou prenez des médicaments.
- Cesser immédiatement de travailler lorsque des étourdissements, des signes d'engelure ou de fatigue se manifestent.
- Rapporter à son superviseur ou au secouriste tout comportement inhabituel d'un collègue.
- Prendre ses pauses au chaud à l'abri.
- Porter des vêtements appropriés pour le froid assurant une protection de l'ensemble du corps, et changer les vêtements mouillés.



Source ASP Construction

Pour plus d'informations, consultez le document *Travailler au froid! Prévenir et soigner les gelures et l'hypothermie* publié par la CNESST

[http://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/200/Pages/dc\\_200\\_16182.aspx](http://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/200/Pages/dc_200_16182.aspx)



Société de l'assurance automobile Québec

Opération Nez rouge

Desjardins

Partout au Québec

**1 866 DESJARDINS**

25 novembre au 31 décembre 2016

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux

OPERATION NEZ ROUGE .COM

*Toute l'équipe  
de l'ASP Construction  
vous souhaite  
un joyeux temps des fêtes !  
Et n'oubliez pas  
de répandre l'esprit  
de la sécurité dans votre quotidien !*

## Un travailleur bascule au sol et se frappe mortellement la tête.

**Mise en contexte**

Bien que cet accident ne se soit pas produit sur un chantier de construction, nous croyons important de vous le présenter parce que cette situation pourrait survenir sur un chantier.

31 mars 2014 - L'entreprise, située à Saint-Jean-sur-Richelieu, se spécialise notamment dans la conception et la fabrication de kayaks en matière plastique et de produits de rangement. L'entreprise compte trois entrepôts et deux établissements de production.

En plus de son personnel permanent, l'entreprise emploie des travailleurs journaliers d'une agence de placement de personnel. Ces derniers sont assignés, de façon quotidienne ou hebdomadaire, en fonction des besoins de l'entreprise.

Un travailleur de l'agence est affecté à l'alimentation en poudre de matière plastique des machines à rotomouler # 1 et # 2.

**Note :** Le principe du rotomoulage consiste à insérer de la poudre de matière plastique dans des moules creux préalablement fixés à un support mobile. Ces moules, conçus généralement en deux parties, sont assemblés et introduits, pour la cuisson, dans un four alimenté au gaz naturel. La poudre de matière plastique fond alors uniformément dans chacun des moules creux. Après une durée de cuisson prédéterminée, selon le produit fabriqué, les moules sont sortis du four et refroidis à l'air soufflé par des ventilateurs.

Le travailleur de l'agence doit s'assurer qu'il y a suffisamment de poudre pour alimenter les machines, et ce, tout au long de son quart de travail. Pour ce faire, il remplit manuellement des contenants de plastique à partir de récipients de poudre en vrac. La quantité nécessaire varie en fonction du produit fabriqué, alors l'employé doit peser chacun des contenants de poudre qu'il remplit. Ceux-ci sont placés sur une palette de bois et acheminés, à l'aide d'un chariot élévateur, vers les machines servant au rotomoulage.

Des barrières de sécurité en acier sont installées au pourtour des machines. Elles ont été mises à ces endroits afin de protéger les équipements des bris accidentels provoqués par des collisions avec les chariots élévateurs.

Le travailleur descend de la passerelle située sur la machine # 1 et se dirige vers le poste de pesée des poudres. Pour ce faire, il se glisse sous une barrière de sécurité tout en s'agrippant à celle-ci.

À ce moment, la barrière bascule vers lui et l'entraîne dans une chute; sa tête frappe le sol et il décède.

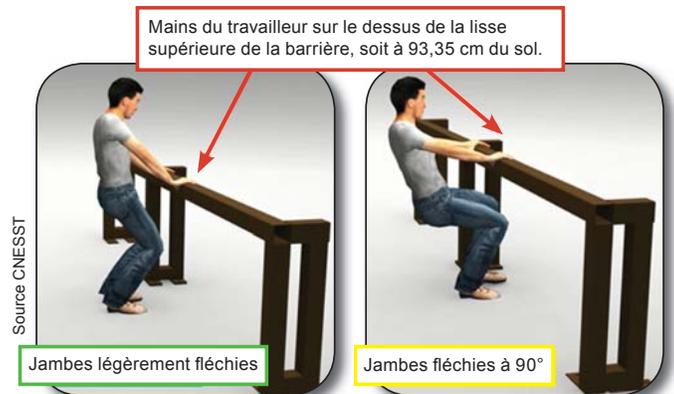
**La cause**

À la suite de son enquête, la **Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)** retient la cause suivante pour expliquer cet accident.

**Une barrière de sécurité libre d'ancrage bascule et entraîne le travailleur dans une chute au sol au moment où celui-ci s'y agrippe afin de se glisser en dessous.**

Une barrière de sécurité d'environ 200 kg est attachée temporairement par un mécanicien à l'aide d'une corde à une colonne située près de la machine à rotomouler # 1.

Entre le 27 mars et le 31 mars 2014, la barrière est déplacée et réinstallée à l'arrière de la balance qui se trouve au poste de pesée des poudres. Cette barrière, libre d'ancrage, limite la circulation des employés entre le poste de pesée des poudres et l'aire de chargement de la machine # 1.



Positionnement statique des sujets lors de la simulation dynamométrique.

Au moment de l'accident, la victime se dirige de la machine # 1 vers le poste de pesée des poudres afin de préparer le matériel nécessaire à la prochaine cuisson. Pour accéder à ce poste, le travailleur se glisse sous la barrière de sécurité qui a préalablement été déplacée, sans être fixée. À ce moment, celle-ci bascule et l'entraîne dans une chute au sol.

**Les recommandations**

La Loi sur la santé et la sécurité du travail prescrit à l'article 51, que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Il doit, notamment :

1° s'assurer que les établissements sur lesquels il a autorité sont équipés et aménagés de façon à assurer la protection du travailleur

5° utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur.

Pour accéder au rapport dépersonnalisé de la CNESST, rendez-vous au <http://www.centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed004030.pdf>  
Pour accéder à la simulation de l'accident, rendez-vous au <http://www.centredoc.csst.qc.ca/pdf/ad004030.wmv>



## Bien s'habiller pour travailler au froid

DVD



Travailler par grand froid augmente les risques de fausses manœuvres ou d'accidents — causés par une diminution de la dextérité manuelle — et peut aussi occasionner des dangers pour la santé, telles gelure et hypothermie. Cependant, Pierre C. Dessureault, professeur à l'UQTR, explique comment bien se vêtir dans ces conditions afin de travailler en toute sécurité. Il passe en revue les trois couches de vêtement que l'on doit porter afin d'obtenir une bonne isolation (sous-vêtements, couches intercalaires et couche extérieure) ainsi que les tissus à privilégier pour chaque type de vêtement. Il émet également des recommandations pour la protection des pieds, des mains et de la tête. Enfin, il insiste sur les règles de base à respecter : les sous-vêtements et les couches intercalaires ne doivent pas contenir de coton, il faut choisir des vêtements ajustés à notre taille et qui s'enfilent aisément l'un par-dessus l'autre et s'assurer qu'ils restent secs. Avec les nombreux conseils prodigués, le magasinage de vêtements chauds sera facilité !

- Association paritaire pour la santé et la sécurité du secteur minier; Dessureault, P.C. L'habillement pour le travail par grand froid. [Québec] : APSM, 2015. DVD (env. 10 min). Cote : DV- 340047.

**Pour emprunter ce DVD, appelez au Centre de documentation.**

→ Aussi disponible en ligne :

<https://www.youtube.com/watch?v=NrX70d94MAo>

## Glissades, trébuchements et chutes de même niveau

DVD



Les chutes de même niveau peuvent paraître anodines, mais entraînent souvent de sérieuses conséquences et de graves blessures. La vidéo définit ces types de chute et en illustre, par des mises en situation, les principales causes : surfaces mouillées, outils ou rallonges électriques traînants au sol, neige, glace. Plusieurs solutions pour éviter ces chutes sont suggérées et on insiste sur la nécessité d'une bonne tenue des lieux. Finalement, elle souligne l'importance de porter des chaussures de sécurité adaptées à l'environnement de travail et de bien les entretenir.

- Coastal Training Technologies Corporation. Glissades, trébuchements et chutes : promouvoir la sécurité à tout instant. Virginia Beach, Virg. : Coastal Training Technologies, 2013. DVD (env. 17 min). Cote : DV-001094.  
**Pour emprunter ce DVD, appelez au Centre de documentation.**

### Lectures complémentaires

- Enform. Le travail sécuritaire : guide du travailleur : glisser, trébucher ou tomber. Éd. rév. Calgary, Alb. : Enform, 2011. 22 p.  
<http://www.enform.ca/files/pdf/publications/Slips,%20Trips,%20Falls%202011%20French.pdf>
- Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail. Trébuchements, glissades et faux pas. Paris : IRIS-ST, 2013. 8 p.  
<http://www.iris-st.org/upload/document/memo/192.pdf>
- Blanchet, S. « Le froid et les travailleurs. » Prévention au travail. Vol. 29, no 4 (hiver 2016-2017). P. 34-36  
<http://www.preventionautravail.com/archives-numeros/20-hiver-2016-2017/file.html>

Pour accéder aux sources électroniques présentées dans cette chronique, rendez-vous sur le site Web à la section *Bulletin Prévenir aussi*, à la dernière page du présent numéro <http://www.asp-construction.org/bulletin-prevenir-aussi/magazines>.



**ASP Construction**  
7905, boul. Louis-H.-Lafontaine, bureau 301, Anjou QC H1K 4E4  
Tél.: 514 355-6190 1 800 361-2061 Téléc.: 514 355-7861

**Site Web :**  
<http://www.asp-construction.org>

**Centre de documentation :**  
[biblio@asp-construction.org](mailto:biblio@asp-construction.org)

**Commander nos publications et/ou les consulter en ligne :**  
<http://www.asp-construction.org/publications/commande>



Ce document est imprimé sur du papier contenant 55 % de fibres recyclées et 30 % de fibres recyclées post-consommation.

*Prévenir aussi* est publié quatre fois l'an par l'ASP Construction.

Les publications de l'ASP Construction sont offertes gratuitement aux employeurs qui cotisent à l'ASP Construction ainsi qu'à leurs travailleurs de même qu'aux associations patronales et syndicales.

La reproduction d'un texte est autorisée à la condition d'en mentionner la source et de nous en faire parvenir une copie.

**Tirage :** 16 000  
Poste-publications 40064867

**DÉPÔT LÉGAL :**  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

**Directrice générale :**  
Sylvie L'Heureux

**Documentation :**  
Lucie Brunet

**Conception graphique :**  
Gaby Locas

**Textes :**  
Linda Gosselin

**Collaboration :**  
Marie-Josée Aubert, Lucie Brunet,  
Jean Houde, Caroline Lavoie,  
Louise Lessard